



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

n° 237-18 C

Objet : RD - Reprise du personnel de la SEM des Bauges

- date de convocation le 14 décembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 72

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux -

Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet -

Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand -

Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau -

Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Céline Barniaudy - Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de François Blanc à Pierre Hemar - de Frédéric Bret à Jean-Michel Picot - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Christian Gogny à Damien Regairaz - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Pierre Perez à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 3

Emmanuelle Andrevon - Stéphane Bochet - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

délibération **n° 237-18 C**

objet **RD - Reprise du personnel de la SEM des Bauges**

Xavier Dullin, président, rappelle que Grand Chambéry a transféré sa compétence « activités de sports et de loisirs de montagne » au Syndicat mixte des stations des Bauges (SMSB), conformément à l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales.

SMSB est lié à la SEM des Bauges par un contrat d'affermage confiant à la SEM l'exploitation du domaine skiable des Aillons-Margériaz.

En tant que future structure exploitante, SMSB s'est engagé à reprendre le personnel permanent et saisonnier de la SEM des Bauges, dont la liste est annexée à la présente délibération, à l'issue du plan de sauvegarde de la SEM des Bauges.

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2018 modifiant les statuts de Grand Chambéry,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2018 portant statuts du Syndicat mixte des stations des Bauges,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : confirme que la compétence « activités de sports et de loisirs de montagne » de Grand Chambéry est exercée par SMSB en lieu et place de Grand Chambéry,

Article 2 : confirme que le personnel de la SEM des Bauges sera repris par SMSB après la dissolution de la SEM.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 237-18 C

Objet de l'acte :	RD - Reprise du personnel de la SEM des Bauges
Thème Préfecture :	4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations
Date de l'acte :	20 décembre 2018
Annexe :	effectifs SEM;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181220-lmc1H21611H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21611H1

Date de transmission en Préfecture :	07 janvier 2019
Date de réception en Préfecture :	07 janvier 2019